



Paris, le 14 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de l'Opération Protection Animale Vacances 2013

Du 15 juin au 15 septembre 2013

Comme chaque année, l'*Opération Protection Animale Vacances* (OPAV) se déroulera du 15 juin au 15 septembre 2013. Cette opération s'inscrit dans le cadre plus global de l'*Opération Interministérielle Vacances* (OIV) qui est destinée à assurer la sécurité des prestations et des produits, la protection de la santé publique, le respect et la loyauté des transactions et la bonne information du consommateur sur son lieu de vacances.

L'*Opération Protection Animale Vacances* est l'occasion de s'assurer du respect des règles relatives à la protection animale en réalisant des contrôles renforcés dans certains types d'établissements ayant une activité en augmentation l'été : pensions, refuges, fourrières pour animaux, établissements détenant des équidés, ou lors de manifestations consacrées aux animaux notamment.

Cette année, une action spécifique sera conduite afin de vérifier le respect des règles de bonne information de l'acheteur d'un animal de compagnie, dans un contexte réglementaire renforcé depuis le 1^{er} janvier 2013.

En 2012, plus de 2200 inspections ont ainsi été réalisées par les agents du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en poste dans les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) et Directions Départementales de la cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

A l'approche des vacances d'été, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de la Forêt appelle à la responsabilité les propriétaires d'animaux, afin qu'ils ne soient pas abandonnés, mais, confiés, s'il y a lieu, à des structures d'accueil spécialisées ou bien à des proches.

Pour plus d'informations :

<http://agriculture.gouv.fr/Animaux-de-compagnie-le-pense-bete>
<http://agriculture.gouv.fr/Nouveautes-reglementaires-dans-le>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr